



CCE : Bilan de l'engagement CFE-CGC

La feuille de route CFE-CGC

Pour mémoire, le Comité Central d'Entreprise (CCE) ArianeGroup SA exerce les attributions économiques qui concernent la marche générale de l'entreprise. Il est composé de 11 élus titulaires et autant de suppléants issus de tous les établissements français. La CFE-CGC y dispose de 3 voix.

En assurant le secrétariat du CCE, la CFE-CGC a défendu, tout au long de son mandat, l'avenir de notre société. Notre objectif a toujours été de fédérer les membres du Comité et d'instaurer le dialogue entre les représentants du personnel malgré des positions initiales très différentes sur la création d'ArianeGroup.

Les action du CCE

Même si, trop souvent, les communications de la Direction ont été axées sur ses multiples projets de réorganisation et de changement d'outils, plusieurs actions ont été engagées par le CCE :

- **L'instruction de dossiers majeurs sous l'angle économique et stratégique par des cabinets d'expertises (PLM, POM, Agile, ...).** Echangés avec les élus puis restitués à la Direction, ils ont permis de faire évoluer certains projets pour sécuriser leur déploiement. Le dernier exemple en date est le report de la mise en service du nouvel outil KDS pour faire monter sa maturité avant déploiement. Notons qu'un avis unanime a été rendu pour plus de la moitié des sujets soumis au CCE.
- **Des actions communes vers les instances politiques françaises,** avec par exemple constitution d'une délégation d'élus du CCE de toutes les organisations syndicales et une réunion au Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et l'Innovation. Cette réunion a permis de dire aux représentants de l'Etat les choses telles que nous les pensons. Elle a permis aussi de réaffirmer l'importance du soutien européen à sa filière spatiale face à au bloc américain.

Défendre ensemble l'intérêt des salariés

La CFE-CGC a eu pour ligne conductrice l'ouverture et le dialogue pour que les intérêts s'expriment et soient respectés avec pour objectif la réussite d'ArianeGroup.

A l'annonce de la programmation de la réduction des effectifs à l'horizon 2023, la CFE-CGC a engagé **une analyse détaillée de la situation avec l'ensemble des élus du CCE.** Elle a conduit à une liste de **35 questions** jugées unanimement pertinentes.

Sur cette base, **un droit d'alerte a été déposé**. Il a permis aux représentants du personnel de faire entendre leur voix et **demander des actions en faveur de la préservation des emplois et des compétences**, pour l'avenir de la société, de ses salariés et de notre filière industrielle.

Malgré les velléités répétées de la Direction pour clore ce droit d'alerte, il est toujours ouvert et, à notre initiative, un point d'étape a été présenté lors de la réunion de la commission Economique du CCE le 15 octobre.

A la veille de la conférence de l'ESA au niveau ministériel qui se tiendra fin novembre à Séville, **il était stratégiquement essentiel de transmettre ce droit d'alerte au futur CSE Central**. Nombre de questions restent encore ouvertes.

En conclusion, Les travaux du CCE ont été concentrés sur la réussite d'ArianeGroup, sans focalisation sur la seule question de la réduction des coûts que nous impose la Direction.

Nous ne remettons pas en cause la nécessité de mieux positionner ArianeGroup face à la concurrence, **mais notre avenir passe par l'adhésion de tous les salariés à ce projet. Sa réussite en dépend.**

La CFE-CGC place l'Humain au centre de ses réflexions.